

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le 28 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 19 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes Carmausin Ségala à Carmaux sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 17	
Voix délibératives : 16	

**Titulaires présents :** Rolande AZAM, André CABOT, J-Claude CLERGUE, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Jean-David ROOCKX, J-Luc ESPITALIER, Eric PUJOL, Guy GAVALDA, Pierre CAHUZAC, Céline ANGLES-PACHUT

**Suppléant présent avec voix délibérative :** Damien CHAMAYOU

**Suppléant présent sans voix délibérative :** Hervé TARROUX

**Titulaires excusés :** Thierry MALIET, Marie-Ange MASTAIN, Thierry SAN ANDRES, Marie-Claude ROBERT, Valérie VITHE

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie CANTALOUBE, Christian BRUHAT

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.  
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (15 titulaires présents et 2 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (16/23), Hervé Tarroux n'ayant pas voix délibérative du fait de la présence des 3 délégués titulaires de VAL 81.  
Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

## 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 novembre 2018

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 30 novembre 2018, qui est approuvé à l'unanimité.  
Le rapport d'activités 2018 du PETR a été présenté au Comité Syndical.

## 2. Approbation de la proposition de Convention Territoriale

Didier Somen rappelle que suite à la modification des statuts, au vu des remarques de la Préfecture, il est apparu nécessaire d'établir une convention territoriale avec les communautés de communes afin de préciser les modalités d'exercice des missions du PETR, pour la période 2019-2021.

Conformément aux statuts, la convention territoriale :

- précise les missions déléguées au Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides par les Communautés de Communes membres.
- fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation
- détermine également les conditions dans lesquelles des services des Communautés de Communes membres pourraient être mis à la disposition du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Sur proposition du bureau et en concertation avec les instances et les services des 5 communautés de communes, il a été établie une proposition de convention territoriale, qui prévoit notamment de déterminer les modalités d'exercice et de mise en œuvre des missions articulées entre le Pôle Territorial et les Communautés de Communes, en distinguant notamment :

- Les missions de coordination, d'études et des services qui constituent le socle commun du fait qu'elles concernent obligatoirement les cinq intercommunalités du territoire et présentent un intérêt territorial avéré, dont le financement est assuré par le budget du Pôle Territorial
- Les missions d'animation, d'études et de services à caractère ponctuel ou à la carte, qui font l'objet d'un financement spécifique des communautés de communes concernées avec une convention particulière avec une délibération concordante du Pôle Territorial et du ou des Conseil(s) Communautaire(s) concernés
- Les prestations de services, que le Pôle Territorial pourrait assurer de manière ponctuelle, pour le compte des collectivités du territoire et des communautés de communes
- La possibilité d'étudier et de mettre en place avec les communes et les Communautés de Communes du territoire, de services communs mutualisés, tel que prévus dans le cadre de la loi

Sont détaillées en annexe, les différentes missions exercées par le PETR.

**Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents adopte cette proposition de convention territoriale, qui sera transmise aux cinq communautés de communes pour délibération.**

### 3. Approbation du Compte de Gestion 2018 et vote du Compte Administratif

- **Compte de Gestion 2018 :**

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame le Receveur de la Trésorerie de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	60 405.49 €	0,00 €	-69 738.85	-9 333.36
Fonctionnement	221 101.85 €	0,00 €	-59 040.18	162 061.67
<b>TOTAL</b>	<b>281 507.34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-128 779.03 €</b>	<b>152 728.31 €</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2018.**

- **Compte Administratif 2018 :**

Jean-Luc Cantaloube est élu président de séance.

Il présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2018, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2018.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	832 581,29	G	773 541,11
	Section d'investissement	B	90 739,00	H	21 000,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	221 101,85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	60 405,49 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	923 320,29	= G+H+I+J	1 076 048,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 762,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 762,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	832 581,29	= G+I+K	994 642,96
	Section d'investissement	= B+D+F	92 501,00	= H+J+L	81 405,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	925 082,29	= G+H+I+J+K+L	1 076 048,60

L'année 2018 ayant été marquée par la réalisation de nombreuses études et diagnostics (PCAET mutualisés, mobilité et déplacements, signalisation économique et touristique notamment), l'exercice fait apparaître un **résultat négatif de 128 779,03 €**, malgré le transfert de l'excédent d'investissement 2017 de 90 739 € (autorisé par la Préfecture car correspondant au reliquat du fonds associatif).

Ce résultat 2018 est couvert par le report des excédents cumulés des années antérieures (221 101,85 €) et ne prend pas en compte un certain nombre de subventions attendues au regard des dépenses engagées (ADEME, TEPCV et Leader) pour un montant de 179 865 €.

**Didier Somen s'étant retiré et ne participant pas au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte le compte administratif 2018.**

#### **4. Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

Conformément au code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit procéder au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2019.

Le Président présente donc au Conseil Syndical les différentes informations pouvant servir de base à la discussion, notamment le projet de budget 2019, qui reprend toutes les opérations (en cours ou nouvelles) à conduire en 2019.

Sur la base du rapport explicatif (voir ci-joint), les délégués sont invités à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2019.

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2018 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'évolution de la composition de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours ou renouvelés.

Les différentes opérations spécifiques prévues en 2019 ont été présentées, notamment :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme avec la promotion et la diffusion de l'application mobile « Légendes du Tarn » en partenariat avec le réseau des Offices de Tourisme de l'Albigeois et l'appui de Tarn-Tourisme.
- Le suivi des actions TEPCV 2 et l'animation de la plate-forme REHAB
- L'accompagnement à la mise en œuvre des programmes d'actions des cinq PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- L'accompagnement à la mise en œuvre des programmes d'actions « mobilité-déplacements » des communautés de communes
- L'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial
- La mise en place d'un projet culturel intercommunautaire sur le thème de l'alimentation locale
- Le suivi de la mise en œuvre du schéma de signalisation économique et touristique

Afin de reconstituer un certain fonds de roulement et de permettre l'autofinancement des opérations spécifiques, il a été proposé de faire évoluer la cotisation à 3,80 € par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2016), considérant la baisse attendue de certains financements (ADEME notamment avec la fin du COTEC) et les incertitudes sur l'évolution des financements externes (Région, Département).

Une cotisation à 3,80 € par habitant permettrait de couvrir les frais de structure et de reconstituer la capacité d'autofinancement d'opérations nouvelles : accompagnement des PCAET, renforcement du Projet Alimentaire Territorial, promotion et animation touristique, déploiement du schéma de signalisation....

Un débat s'est engagé sur le montant de la cotisation 2019 : maintien à 3,50 € ou évolution à 3,80 € par habitant, considérant que la fin des financements de l'ADEME (échéance COTEC mars 2019) sera constatée en 2020.

Les besoins nouveaux en ingénierie pour la mise en œuvre et l'animation des PCAET devront également être pris en compte en 2020, dans le cadre de la mise en place d'un service mutualisé de l'énergie entre le PETR et les Communautés de Communes.

La décision, quant au montant de la cotisation 2019, est renvoyée au vote du budget primitif.

**Le prochain Comité Syndical pour le vote du BP 2019 est fixé au :**

**Mardi 12 Mars à 18h à la mairie de Valderiès**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Le Président, Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance,  
Guy Gavalda**